

COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 45 soit 1000 voix	L'an deux mille vingt et un, le vingt-six novembre
Présents : 23 soit 775,5 voix	le Comité Syndical étant réuni à Pipriac (35) après convocation légale,
Votants (dont X pouvoirs) : 25 dont 2 pouvoirs	Date de convocation : le 10/11/2021

Étaient présents : Murielle DOUTE-BOULTON, Communauté de communes de Brocéliande – Soazig LE TROADEC, Communauté de communes de Brocéliande – Sébastien CROSSOUARD, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Philippe JOUNY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois – Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de Nozay – David VEILLAUX, Liffré-Cormier Communauté – Fabienne BONDON, Montfort Communauté – Dominique DENIEUL, Pays de Chateaugiron Communauté – Bernard LECUYER, Pontivy Communauté - Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté – Jean-François MARY, Redon Agglomération – Pascal HERVE, Rennes Métropole – Didier CHAPELON, Rennes Métropole - Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté - Patrick HERVIOU, Saint-Méen-Montauban Communauté – Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté – Jacques LARRAY, Vallons de Haute Bretagne Communauté – Aude de la VERGNE, Vitré Communauté – Bernard LE GUEN, CAP Atlantique – Rémi PITRE, Syndicat Mixte Ouest 35 – Bruno LE BORGNE, syndicat Eau du Morbihan - Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique – Yann SOULABAILLE, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Ont donné pouvoir :

Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté donne pouvoir à Jean-François MARY, Redon Agglomération

Étaient absents :

Alain GUIHARD, Arc Sud Bretagne - Vincent MINIER, Bretagne Porte de Loire Communauté – Philippe BRIZARD, Bretagne Porte de Loire Communauté – Joseph DAVID, CAP Atlantique collègue EPCI - Benoit ROLLAND, Centre Morbihan Communauté – Mikael LOHEZIC, Centre Morbihan Communauté — Michel POUPART, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Jean-Yves HENRY, CC Erdre et Gesvres – Romuald MARTIN, CC Erdre et Gesvres – Rita SCHLADT, Communauté de communes de la Région de Blain – Jean-Michel BUF, Communauté de communes de la région de Blain - Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Yann YHUEL, De l'Oust à Brocéliande Communauté – Fabrice GENOUEL, De l'Oust à Brocéliande – Jean-Claude BELINE, Pays de Chateaugiron Communauté – Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté – Michèle MOTEL, Vallons de Haute Bretagne Communauté – Michel ERRARD, Vitré Communauté.

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2021

2 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Le Président expose au Comité Syndical qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2021 notamment les chapitres 20 et 21 de la section d'investissement. Les crédits alloués pour le renouvellement du batardeau à Saint Nicolas de Redon (38 k€) sont affectés aux investigations géotechniques pour le projet de protection de l'Île de Redon contre les inondations.

Par ailleurs, des ajustements sont à prévoir pour l'acquisition de mobilier en diminution des crédits pour des travaux sur les bâtiments.

En section de fonctionnement, il est demandé d'abonder des crédits en dépenses par une augmentation des recettes relatives au remboursement de frais de personnel selon le tableau ci-dessous :

Section d'Investissement

Chapitre-article-désignation	Dépenses		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total par article BP + DM
	-		
20 - 2087 - 833 -Subv d'équipement		38 000,00	252 500,00
21- 21758 -833 - Installations, matériel	38 000,00	-	-
21 - 21318 - 831 - Construction bâtiment	2 000,00	-	199 400,00
21- 2184 - 831 - Mobilier		2 000,00	15 000,00
TOTAL	40 000,00	40 000,00	

Section de Fonctionnement

Chapitre-article-désignation	Dépenses		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total par article BP + DM
011 - 6161 - 020 -Assurance statutaire		15 000,00	68 000,00
011 - 6184 - 833 - Verst. Formations		15 000,00	50 000,00
67 - 673 - 833 - Titres annulés		6 000,00	13 000,00
TOTAL	-	36 000,00	
Chapitre-article-désignation	Recettes		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total par article BP + DM
013 - 6419 - 020 - Rbt frais de personnel		36 000,00	38 000,00
-		36 000,00	-

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de l'EPTB Vilaine.

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le

ID : 044-254401243-20211126-2021_044-DE

Le Comité Syndical, adopte, à l'unanimité des voix, soit à 775,5 voix sur 775,5, la décision modificative n°2 du budget principal.

Pour extrait conforme,

Le Président de l'EPTB Vilaine

Jean-François MARY

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de l'EPTB Vilaine.